



SERVICES PUBLICS ATTAQUÉS
DROITS DES FEMMES MENACÉS

LE 8 MARS 2025

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES



TOU·TES
MOBILISÉ·ES

DES SERVICES PUBLICS FORTS POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ

Cette nouvelle année 2025 pourrait s'annoncer bien sombrement sans l'organisation de la résistance dans un monde fragilisé par les extrémismes politiques et religieux. En effet, l'ancrage et la banalisation des idées d'extrême droite, largement relayées par la politique du gouvernement Macron-Bayrou, sont des dangers pour les valeurs que nous portons, en particulier, l'égalité des droits et la lutte contre toutes formes de violences, d'oppression et de discriminations. Du Moyen-Orient, aux États-Unis et passant par une partie de l'Europe, les droits de la moitié de la population, les femmes, sont menacés, voire annihilés tout simplement par des politiques rétrogrades et misogynes. Cette domination patriarcale et capitaliste qui réduit le sort des êtres humains aux seuls intérêts transactionnels de quelques

milliardaires et dirigeants autoritaires, heurte de plein fouet la dignité et l'intégrité des femmes du monde entier. Pour la CGT, il n'y a pas de fatalité !

Un des remparts aux inégalités et aux violences d'une société capitaliste, masculiniste et patriarcale est **le service public, bien commun et garant justement de l'égalité**. Ce n'est donc pas un hasard qu'il soit attaqué. La Fonction publique est sans cesse fragilisée par des politiques budgétaires d'austérité qui ont pour conséquences la non-effectivité de l'égalité salariale, la fermeture de services publics de santé, des réductions dans les services de justice et de l'éducation, 2,5 milliards d'économies dans les collectivités voulus par le gouvernement : quelles conséquences pour les agent-es, dans leur quotidien de travail, pour leur santé et leur rémunération ?

NOUS REVENDIQUONS LE DROIT À LA SANTÉ, CE QUI PASSE PAR UNE PRISE EN COMPTE INDISPENSABLE DE DROITS SPÉCIFIQUES POUR LES FEMMES.

La fonction publique territoriale est composée de 63 % de femmes. Leur santé, tant physique que mentale, est souvent mise à mal par des conditions de travail inadaptées et par une méconnaissance des spécificités féminines. Si des débats récents, comme celui sur l'endométriose, ont permis de

mettre en lumière certaines problématiques, il reste beaucoup à faire pour que la fonction publique prenne véritablement en compte la santé des agentes. Nos employeurs, les pouvoirs publics à tous les niveaux doivent agir. Il y a urgence !

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL : NOUS SOMMES LOIN DU COMPTE !

La fonction publique territoriale a beau être composée de 63 % de femmes, les inégalités demeurent de l'embauche à la retraite. Elles se retrouvent dans toutes les composantes de la carrière : la rémunération, l'accès au poste à responsabilité, le temps de

travail, l'accès à la formation... Ces inégalités sont à la fois marquées par le genre ainsi que par l'âge, la catégorie et la filière. Selon les données Adelyce*, **le salaire moyen des hommes est supérieur de 14,8 % à celui des femmes, soit + 362 € bruts mensuels pour les**

hommes dans la fonction publique territoriale, en 2022.

Dans la filière administrative : en 2023, en moyenne, à temps de travail équivalent une femme perçoit un traitement de 2964 € alors qu'un homme perçoit 3578 €.

* Observatoire de la masse salariale de la fonction publique territoriale — Vue des agents — Adelyce

LA CGT REVENDIQUE

- ▶ L'effectivité de l'égalité salariale, « à travail égal, salaire égal » ;
- ▶ L'augmentation des salaires et des pensions ;
- ▶ L'abrogation des réformes des retraites, pour un retour à la retraite à 60 ans ;
- ▶ Un droit à la santé par « le 100 % Sécurité sociale » et l'adaptation des autorisations spéciales d'absences liées à des pathologies et maladies touchant particulièrement les femmes ;
- ▶ La suppression de la mesure baissant de 10 % le taux de remplacement du traitement de base pendant les arrêts maladie ordinaires.
- ▶ La gratuité des protections hygiéniques et leur mise à disposition gratuite sur le lieu de travail ;
- ▶ La suppression des jours de carence pour toutes et tous ainsi que le retour à 100 % de la prise en charge à 100 % en cas de maladie ordinaire dès le premier jour ;
- ▶ La liberté de disposer de son corps et de ses choix avec la gratuité des moyens de contraception et l'ouverture de centres IVG, de centres de santé sexuelle et de maternité ;
- ▶ Le respect de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels genré (DUERP).

LE 8 MARS 2025,

**EXIGEONS DES SERVICES PUBLICS FORTS
POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DANS
TOUTES LES INITIATIVES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS**



**RETROUVEZ NOS ANALYSES ET ARGUMENTS
SUR NOTRE SITE INTERNET
www.cgtservicespublics.fr**



+ D'INFO